

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 3'420'000, -- destiné au réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman et de la route de Puplinge (de la rue de Frémis à la sortie sud du village) et à la mise aux normes PMR des arrêts de bus « Grésy »

- Vu l'état du tronçon communal de la rue de Graman,
- vu les problèmes de sécurité pour l'ensemble des utilisateurs de cette rue et principalement pour les piétons,
- vu la possibilité de mettre en souterrain la ligne d'alimentation électrique aérienne dans le cadre de son remplacement programmé par les SIG,
- vu la possibilité de mettre en souterrain le solde des lignes téléphoniques encore en aérien dans le périmètre du projet,
- vu l'obligation légale de mise aux normes PMR des arrêts de bus,
- vu les conclusions de l'étude générale de mobilité,
- vu le choix de typologie d'aménagement découlant de la démarche participative avec les habitants de Puplinge,
- vu le but d'utilité publique poursuivi par cette opération,
- vu l'étude et l'avant-projet de réaménagement réalisés par les bureaux Ar-Ter et Perreten & Milleret en 2019 et le projet modifié par les bureaux Quatre et Perreten & Milleret en 2023 en vue de répondre à ces besoins,
- vu l'autorisation de construire DD112654/1 entrée en force le 20 novembre 2019 et sa prolongation au 18 novembre 2021,
- vu la demande d'autorisation complémentaire déposée le 3 août 2023 suite aux modifications apportées au projet,
- vu le devis général du 18 septembre 2023, établi par le bureau Perreten & Milleret,
- vu l'intégration du projet au Plan d'Agglomération 4, accepté par la Confédération et en cours de validation finale au Conseil d'Etat,
- vu les subventions potentielles de la Confédération suisse, du Canton de Genève et du FIE,
- vu l'exposé des motifs et l'addendum à l'exposé des motifs annexés,
- vu le rapport de la commission aménagement, bâtiments, mobilité du 21 août 2023,


- vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

DECIDE

Par 11 oui, 2 non et 2 abstentions,

1. de réaliser les travaux de réaménagement du tronçon communal de la rue de Graman et de la route de Puplinge (du carrefour Frémis à la sortie sud du village) et à la mise aux normes PMR des arrêts de bus « Grésy »,
2. d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 3'420'000.-- destiné au financement de cette opération,
3. de charger le Maire de mettre tout en œuvre pour obtenir les subventions estimées à CHF 2'453'000.-- en lien avec cet investissement
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 et les éventuelles subventions obtenues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
6. d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération.
7. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant net à charge de la commune, afin de permettre l'exécution de ces travaux.


L.-Raquel PRY
Présidente


Patricia BENNICI
Secrétaire

Puplinge, le 20 septembre 2023